

Jour de séance 27

le mercredi 24 avril 2013

10 h

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à laisser en service le parc provincial The Anchorage. (Pétition 12.)

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à maintenir tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan. (Pétition 13.)

M. Doucet (Charlotte-les-Îles) dépose sur le bureau de la Chambre, au nom d'élèves de l'école communautaire de Grand Manan, une pétition exhortant le premier ministre à maintenir tel quel l'horaire des traversées à Grand Manan. (Pétition 14.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M^{me} Blais :

38, Loi modifiant la Loi sur la réforme du droit.

M. Doucet donne avis de motion 45 portant que, le jeudi 2 mai 2013, appuyé par M. Bernard LeBlanc, il proposera ce qui suit :

attendu que le parc provincial The Anchorage constitue un élément essentiel de l'industrie touristique dont dépend l'économie de Grand Manan ;

attendu que le parc provincial The Anchorage est depuis de nombreuses années un fournisseur important d'emplois à Grand Manan ;

attendu que le parc provincial The Anchorage est le seul terrain de camping provincial sur l'île ;

attendu que Grand Manan figure en évidence sur la couverture du New Brunswick Touring Guide de 2013 ;

attendu que le manque d'installations de camping sur l'île influera défavorablement sur le nombre de personnes qui visiteront l'île pendant la prochaine saison touristique ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de réintégrer immédiatement le personnel du parc provincial The Anchorage et d'exploiter l'installation pendant la prochaine saison touristique

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à rencontrer le personnel et les parties prenantes clés de Grand Manan pour trouver d'autres moyens d'accroître les recettes et de réduire les coûts afin que l'installation essentielle demeure ouverte à l'avenir.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 25 avril 2013, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : projets de loi 36 et 33 puis motion 32.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 26 avril 2013, la deuxième lecture du projet de loi 37 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère du Développement social.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h.

L'hon. M^{me} Shephard accueille à la Chambre Norm McFarlane, député progressiste-conservateur provincial de Saint John Lancaster de 1999 à 2003.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre assume la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 6

(22 avril 2013).

